



## Protection de journalistes menacées : fin de non-recevoir de l'Intérieur

« Attentif à vos préoccupations légitimes, je tiens à vous indiquer que les évaluations des services de lutte anti-terroriste ont conclu à une absence de menace (T4) susceptible de justifier la mise en place d'une protection rapprochée. »

Dans ce courrier du 3 mai, le directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur oppose une fin de non-recevoir à la demande d'une « protection policière » pour les journalistes Nadiya Lazzouni et Morgan Large, exprimée dans une lettre ouverte du 13 avril par la Fédération internationale des journalistes (FIJ), la Fédération européenne des journalistes (FEJ), le SNJ, le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes et Reporters en colère (REC).

Dans ce courrier, les signataires rappelaient que « le jeudi 8 avril 2021, la journaliste et fondatrice du média Speak Up Channel, Nadiya Lazzouni, a indiqué sur Twitter avoir reçu une lettre anonyme de menace de mort à son domicile ». Elle assure que la lettre, qu'elle a publiée et qui contient également des insultes racistes et sexistes, n'a toujours pas été examinée par la police.

« Le 29 mars 2021, la journaliste Morgan Large a constaté que sa voiture avait été sabotée, deux boulons ayant été retirés d'une roue, poursuit la lettre ouverte au ministre de l'Intérieur. Morgan Large travaille pour la radio bilingue franco-bretonne Kreiz Breizh. Elle est connue pour ses enquêtes sur le secteur agricole en Bretagne. » Morgan Large est victime depuis plusieurs mois d'intimidations, menaces et agressions.

Le ministère de l'Intérieur se contente de répondre que « plusieurs services de police et de gendarmerie sont actuellement chargés d'examiner les faits qui leur ont été rapportés sur ces deux affaires » et que des « instructions [qui] font l'objet d'un suivi appuyé » ont été données. C'est le minimum quand il est question de menaces de mort et que des plaintes ont été déposées.

Mais, si le ministère est, autant qu'il l'affirme, « détermin[é] à faire concilier la liberté d'expression au droit à la sécurité », pourquoi cette impression que la menace est prise à la légère ? « Non, je ne me sens pas très protégée, en vérité », a ainsi confié Morgan Large le 3 mai à France Inter, avant de donner quelques détails : « J'ai demandé une protection policière. Ce que je voulais, c'était un numéro de téléphone d'urgence. J'ai l'assurance de pouvoir appeler "sans retard et sans scrupule" - c'est la formulation du procureur de la République - le commandant de gendarmerie. Mais je n'ai pas encore le numéro... On ne m'a pas vraiment refusé

[la protection policière], on m'a dit que je pouvais téléphoner quand je voulais à Guingamp. C'est à 50 minutes de chez moi... »

Morgan Large s'alarme par ailleurs de lire et d'entendre « une forme de justification de ce qu'il m'arrive » dans des articles de la presse agricole et dans la bouche de certains élus et patrons de l'agroalimentaire : « J'ai l'impression d'être une cible depuis que mon visage est paru sur le Twitter de la FNSEA régionale, je pensais que la médiatisation allait me protéger, mais là je suis assez inquiète. »

Heureusement, les menaces dont elle fait l'objet ont aussi suscité d'importantes réactions de soutien, à l'image du rassemblement du 6 avril, qui a réuni 850 personnes à Rostrenen (Côtes-d'Armor), car « s'en prendre à une journaliste dans le cadre de son travail, c'est s'en prendre à tous les citoyens », avait souligné Radio Kreiz Breizh.

Pour leur part, la FIJ, la FEJ, le SNJ, le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes et REC, comme ils l'ont déjà dit dans leur lettre ouverte, continueront à dénoncer et à s'opposer à toutes les tentatives de « viser des journalistes pour les faire taire, pour les empêcher de faire leur travail », car « il en va de la liberté d'expression. Il en va de la démocratie. »

**Paris, le 5 mai 2021.**